

au sens d'engagements à long terme, mais fait des achats distincts au fur et à mesure des besoins.

2. Les vins embarqués au cours des vols nationaux sont achetés aux régies provinciales des alcools. Pour les vols internationaux, ils sont achetés directement des producteurs de vins.

3. Ne s'applique pas.

4. Ne s'applique pas en ce qui concerne les montants des contrats, mais Air Canada a acheté, l'an dernier, pour \$112,000 de vin des régies provinciales des alcools et pour \$126,000 des producteurs de vins.

LA CORRESPONDANCE DE M. A. G. HEAKES

Question n° 1930—**M. Rondeau**:

1. Le premier ministre a-t-il reçu dernièrement des lettres accompagnées de documents de M. A. G. Heakes et, dans l'affirmative, a) à quelle date a-t-il reçu ces lettres, b) de quels documents s'agissait-il dans chaque cas et c) les lettres faisaient-elles mention de certaines communications qui auraient eu lieu entre M. Heakes et le ministre de la Consommation et des Corporations?

2. Quels étaient la nature et le but de ces lettres et documents?

3. Le premier ministre a-t-il transmis ces lettres au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et en a-t-on accusé réception et, dans la négative, pour quel motif?

4. Des mesures ont-elles été prises au sujet de la teneur des lettres de M. Heakes et, dans l'affirmative, par qui et lesquelles?

5. La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle entrepris une enquête sur le cas de M. Heakes par suite de ces lettres ou pour quelque autre raison et, dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Oui. a) Entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 1969, le premier ministre a reçu de M. Heakes des lettres datées respectivement du 30 janvier, du 3 février, du 8 février, du 14 février, du 10 mars, du 10 avril et du 19 avril. b) Accompagnaient la lettre du 30 janvier une copie d'une lettre de l'honorable John Turner à M. Heakes, en date du 9 février 1967, ainsi qu'une copie d'une lettre de l'honorable Ronald Basford à M. Heakes, en date du 25 novembre 1968. Accompagnait la lettre du 3 février, une copie d'une lettre de M. Heakes à Son Excellence Roland Michener, datée du 3 février 1969; celle du 8 février, une copie d'une lettre du secrétaire (correspondance) du premier ministre à M. Heakes, en date du 4 février 1969; celle du 14 février, une copie d'un télégramme de M. Heakes au premier ministre en date du 5 février 1969; celle du 10 mars, une copie des lettres adressées le 3 mars 1969 par le secrétaire (correspondance) du premier ministre à M. Heakes et au Bureau d'assistance judiciaire de Montréal, ainsi que d'une lettre

[L'hon. M. Jamieson.]

de M. Heakes à l'honorable Allan J. MacEachen, en date du 10 mars 1969. La lettre du 10 avril contenait une copie d'une lettre de M. Heakes à l'honorable Eric Kierans, en date du 9 avril 1969; celle du 19 avril, une copie d'une lettre adressée à M. Heakes par le secrétaire (correspondance) du premier ministre en date du 16 avril 1969. c) Oui, occasionnellement.

2. Ces lettres et documents ont essentiellement trait aux difficultés qu'a éprouvées M. Heakes, à la suite d'une faillite dans laquelle il s'est trouvé impliqué; par ailleurs, on y relève des allégations de complot, de libelle, d'interception de lettres et de persécution policière.

3. Oui.

4. Oui; on a ménagé à M. Heakes une entrevue avec le surintendant des faillites; M. Heakes a toutefois refusé de rencontrer ce fonctionnaire et de lui exposer ses difficultés.

5. M. Heakes a écrit un certain nombre de fois au solliciteur général et à la Gendarmerie royale du Canada; par ailleurs, il a fait de temps à autre des démarches auprès de divers bureaux de l'administration fédérale à Ottawa. Au moyen de cette correspondance et de ces démarches, M. Heakes a demandé l'ouverture d'une enquête sur certains aspects de la faillite dont il est fait mention au paragraphe 2 de la présente réponse; on n'a toutefois pas jugé bon d'entreprendre cette enquête avant que M. Heakes n'accepte de conférer avec le surintendant des faillites au sujet de cette affaire.

LE REPORTAGE DE RADIO-CANADA SUR LE CURLING À PERTH (ÉCOSSE)

Question n° 1941—**M. Gleave**:

1. Combien a coûté, à Radio-Canada, le reportage des éliminatoires de curling à Perth, en Écosse?

2. Radio-Canada était-il le seul réseau canadien à diffuser ces épreuves sportives?

3. La Société a-t-elle vendu des droits de diffusion à un autre réseau?

4. Combien a coûté, à la compagnie Air Canada, la publicité qui a entouré les éliminatoires de curling?

5. Combien en a-t-il coûté à Air Canada pour transporter les commentateurs et reporters sportifs du Canada à Perth et combien de personnes ont de fait pu voyager gratuitement?

6. Quels ont été, au total, les frais d'Air Canada?

7. Combien d'employés de Radio-Canada ont fait le reportage des joutes de l'équipe canadienne de hockey en Europe?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Société Radio-Canada et le ministère des Transports m'informent comme suit: 1. Le reportage complet, y compris les relais par satellite, est revenu à environ quarante-trois mille dollars pour les deux réseaux (anglais et français) de Radio-Canada.